

La Tartine



Journal des élèves de l'ENS Lyon — n° 152 — lundi 4 Mai 2009

Édito par Luitoine

Pour ma première mise en page de la Tartine, il fallait frapper un grand coup. Je me devais de leur montrer de quel bois j'étais capable !

Alors voilà, vous tenez entre vos mains une Tartine nouvelle, une Tartine audacieuse, une Tartine décomplexée, une Tartine qui n'a pas honte de ses couleurs, une Tartine qui regarde Totally Spies le samedi matin et qui assume parfaitement !

Et d'ailleurs, pour bien souligner l'orientation résolument nouvelle que prend votre Journal préféré, ce n'est pas moins de 2 articles politiques qu'il contient cette semaine !

Mais bon, comme on n'allait quand même pas tirer un trait sur une formule qui a fait ses preuves, vous y trouverez encore toutes les nouvelles de l'école, des annonces et bien d'autres choses encore (en vrac : le bonheur, un billet de 50€ oublié par l'imprimeur et de la publicité à peine dissimulée pour un jeu vidéo réalisé sous acide).

Sur ce, je vous souhaite une bonne lecture, et une bonne journée.

Luitoine, nouvellement chargé de rédaction (ils vont le regretter).

Rédacteur en chef : Luitoine.

Rédacteurs :

le BDE, Fëa, Rémi, Sophie, Tintin et Bêta-gal.

Comme toujours fautes et idées appartiennent à leurs rédacteurs.

Envoyez vos articles avant le samedi à tartine@ens-lyon.fr



PM (DMI) a chopé

- Incroyable !
- Toutes les photos !
- Le témoignage exclusif de R.G. (DMI) son voisin !
- L'avis de M.P. (directeur des études) !
- Et bien plus encore !

Suite en page 5.

Manifeste d'ASTUCE Lycéens

Oyez oyez braves gens, tuteurs de l'ASTUCE et futurs sympathisants, ce mardi aura lieu une petite réunion entre tuteurs d'ASTUCE, en LSH à 18h (rdv dans le hall). Le but est de confronter nos visions de l'association et d'écrire un "Manifeste". Ce manifeste synthétiserait nos valeurs, nos missions et tout ce qui fédère les trois écoles autour de ce projet. Après l'effort (et le débat qui s'annonce haut en couleurs), le réconfort : les tuteurs pourront partager un pique-nique sur l'innéffable pelouse de LSH. Si le projet vous intéresse, venez nombreux !

Sophie, future-ex-préz d'ASTUCE.

(PS : pour plus de renseignements, sophie.padie@ens-lyon.fr)

Citations du jour :

avec l'aide de Rémi

Qui a vécu par le ragot, périra par le ragot.

Ce sont ceux qui parlent le plus qui chopent le moins.

Programme

LUNDI

- Tiens, c'est calme.
- Mais où sont passés les M1 ?

MARDI

- Ecriture du manifeste d'Astuce Lycéens (18h00 en LSH, cf article supra pour plus de détails).
- Conférence sur "Esprit Scientifique, Esprit Littéraire" (en LSH aussi).

MERCREDI

- PM (DMI) va choper.

JEUDI

- Si y a une soirée, j'y vais, si y en a pas, j'y vais quand même.

VENDREDI

- C'est férié ! Wouhou ! Je l'avais oublié, j'ai bêtement mis mon réveil pour 8h00.

SAMEDI

- Bon, ce week-end je bosse, c'est bientôt les partiels.

DIMANCHE

- Raaah ! J'ai passé tout mon samedi à jouer à Staline VS Martians, allez, au boulot !

Penser à

- Ecrire PLEIN d'articles pour la Tartine !

Annnonce par le BDE

Le printemps est de retour, c'est la période où, comme les oiseaux, vous allez entamer une migration. A vous les joies d'un appart'.

Mais comme vous êtes sociables, vous avez choisi une colloc' pour ne pas rester tout seul dans votre coin. Et là, c'est le début des em[censuré].

Non, le BDE ne viendra pas faire l'arbitre dans vos querelles mais va vous faciliter la vie (on est un peu là pour ça). Le contrat avec la BNP a finalement été renouvelé et vous pouvez en profiter : nous vous conseillons d'ouvrir un compte commun (et pas besoin d'être déjà à la BNP).

Pour vous et rien que pour vous, il n'y aura pas de frais de gestion pendant 2 ans et 30 euros accrédités dès l'ouverture. Vous pouvez même en avoir 20 de plus si vous leur demandez une assurance. Tout ça ne vous coûtera rien et vous pourrez le clôturer dès que les emm[censuré] auront atteint un tel point que vous déménagerez (ou quand votre coloc', aura chopé comme PM (DMI)). Et l'argument qui tue, qui va vous faire ouvrir votre compte c'est que ce geste va aider votre BDE adoré en lui rapportant à lui aussi un peu d'argent. Comme ça, on vous organisera des trucs over méga trop bien gratuitement et vous vous sentirez utiles.

Le BDE

PS : Oui le BDE est amoral, mais on s'est quand même dit que ça pourrait être utile de vous prévenir que les offres sont valables pour les comptes de collocation.

Projet de loi Création et Internet aka Hadopi par Fëa

Si vous avez un peu entendu parler de ce projet de loi, c'est déjà bien. Sinon, ben, cet article est un peu là pour ça.

Le projet de loi prévoit la création d'une haute autorité administrative (l'HADOPI) pour lutter contre le piratage via P2P (peer to peer, comprendre d'utilisateur a utilisateur). Elle fonctionnera comme suit :

-si votre ligne est repérée en train de télécharger illégalement sur un réseau de P2P, l'Hadopi vous enverra un email d'avertissement.

-la deuxième fois, vous recevrez une lettre recommandée.

-la troisième fois, ce sera la sanction : on vous coupera votre connexion internet (de trois mois à un an).

Cette loi est, selon moi, extrêmement mauvaise pour tout un tas de raisons, dont voici quelques unes des principales.

D'abord, ce qui est sanctionné n'est pas l'acte de contrefaçon mais le fait que votre ligne ait été utilisée pour pirater : vous êtes maintenant responsables de la sécurisation de votre ligne ! (Pour information, à l'Assemblée Nationale il n'y a pas de réseau wifi dans le bâtiment : c'est trop difficile à sécuriser...)

Ensuite, on ne viendra pas perquisitionner pour vérifier que vous êtes bien coupable de piratage : ce sera à vous de prouver votre innocence (vive la France).

Les emails d'avertissements ne seront pas contestables, et ne mentionneront pas le contenu que vous êtes suspectés d'avoir téléchargé illégalement. Lorsque viendra la sanction vous pourrez faire appel,

mais ce ne sera pas suspensif. Pour prouver votre innocence, en pratique, il semble que la seule solution sera d'avoir installé le logiciel de sécurisation du gouvernement (dont je ne suis pas sûr qu'il sécurise beaucoup plus votre ordinateur, mais dont je crains qu'il fasse autre chose que juste vous "protéger"). D'ailleurs, si vous ne l'avez pas, vous pourrez aussi négocier avec l'Hadopi : vous promettez de l'installer et vous n'encourez que qu'un à trois mois de coupure.

Pour ce qui est des détails techniques : votre accès à internet sera coupé, mais vous continuerez de payer la totalité de votre abonnement (offre triple bien souvent). Et vous serez inscrit dans un petit fichier du ministère, qui servira entre autres à vous empêcher de vous réabonner chez un autre FAI. L'Hadopi vise le rythme de croisière de 10 000 emails, 3000 recommandés et 1000 coupures de connexions par jour. Certains ont fait le calcul, ça fait moins de 30 secondes pour le traitement d'un cas. C'est sûr, ça va autrement plus vite qu'un tribunal.

Mais bon, qu'on se rassure, la loi Hadopi sera totalement inefficace. Il ne sera pas difficile de la contourner, même sans être un as de l'informatique : il suffira de demander à votre logiciel de P2P de crypter votre adresse IP, ou encore d'utiliser les cent mille autres façons de pirater : téléchargement en direct, ou tout simplement les bons vieux échanges de disque dur à disque dur (c'est plus rapide, et on a les conseils personnalisés de la personne sur qui on pompe). Mais s'il n'y avait que ça, la loi risquerait quand même de dissuader ceux qui ont moins que des connaissances moyennes en informatique. Heureusement, des hordes d'internautes hostiles à la loi ont prévu de bien la pourrir : balancement d'adresses IP aléatoires sur les réseaux de P2P (ce qui fera condamner des innocents et protégera statistiquement les vrais utilisateurs), utilisation massive des réseaux wifi des voisins (toujours pour

faire condamner des innocents, qui iront se plaindre à l'Hadopi, qui va vite se retrouver un peu submergée...), envoi massif de spams se faisant passer pour le mail officiel de l'Hadopi : quand tout le monde aura compris que les avertissements ne veulent rien dire, ils arrêteront de se biler (gates). Et de plus, aux dernières nouvelles, Christine Albanel (notre ministre de la culture) a un peu reculé sur les condamnations, en déclarant qu'elles devraient être rares (bon, rien à craindre alors ?). Il faut dire que l'Europe a récemment voté un texte qui insiste sur le fait que l'accès à internet est un droit essentiel, et que la coupure d'internet ne saurait être prononcée n'importe comment. Et la France n'a peut-être pas envie de se faire traîner devant la cour Européenne pour découvrir si les 25 secondes de traitement de l'Hadopi sont vues comme sérieuses ou non par ladite cour.

Voilà, donc en résumé : on a là une loi un poil liberticide dans l'idée, mais qui heureusement ne devrait pas être très efficace dans la pratique, qui va être adoptée très bientôt. Je dis qui va être adoptée, parce que depuis que les socialistes ont réussi à faire capoter la première tentative en utilisant le manque de présence des députés UMP, ceux-ci sont de retour en force à l'Assemblée. J.-F. Copé leur a bien bien fait saisir que "ce n'est plus la teneur du texte qui importe". Il y a une revanche politique à prendre.

Politique : parlons des élections.

par Bêta-Gal

Lesquelles ? Voyons, les élections européennes ! Vous n'en avez pas entendu parler ? Vous n'avez même pas eu vent des tentatives de Mme Dati qui cherche à nous convaincre de sa motivation pour ces élections (et du fait qu'elle quitte le gouvernement de son plein gré). Et les socialistes : ils ont décidé de faire front commun pour les élections. Vu leurs guerres intestines, un tel événement (ou plutôt l'annonce d'un tel événement) est à noter. Alors non, ça ne vous dit toujours rien ? Il est vrai que pour l'instant, assez peu de publicité a été donnée à l'événement, et nombreux sont ceux qui ignorent tout des enjeux. Alors pour vous, dans cette tartine, un petit topo.

Quoi : Élections des 736 députés du Parlement européen, soit 72 sièges à pourvoir en France.

Quand : le 7 juin 2009

Où : dans les 27 pays de l'Union européenne

Qui : 375 millions d'électeurs (ça commence à faire beaucoup)

Comment : Il s'agit d'un scrutin au suffrage universel direct, à la représentation proportionnelle. Pour faire simple, la France est découpée en huit grosses circonscriptions interrégionales où se présentent différentes listes. Chacune de ces circonscriptions vote pour un nombre de sièges fixé (par décret). L'élection s'effectue en un tour, et les sièges sont répartis entre les listes qui ont réussi à obtenir plus de 5% des voix.

Staline VS Martians



Parce qu'on vous avait promis un peu de publicité (et qu'une promesse est une promesse, s'pas ?), je ne peux que vous encourager à aller voir le fabuleux traileur du jeu "Staline VS Martians" sorti mercredi dernier et dans lequel on peut contempler Staline se déhancher sur des rythmes technos, comme quoi, la chute du mur, ça a du bon.

Pour le trouver, tapez simplement "Staline VS Martians" sur un site de partage de vidéo bien connu dont le nom commence par Y et finit par "outube".

Ceux qui souhaitent des explications juridiquement plus précises peuvent toujours aller sur : http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/elections_2004.asp

À présent, revenons à un problème plus fondamental : le rôle du Parlement européen ? Vous vous en souvenez ? Quelles sont les différences avec les autres instances de l'UE ? Barroso, il était président de quoi ? Et Sarkozy ? Les cours d'éducation civique de collège sont un peu loin. Peut-être est-il besoin d'un petit rappel sur les institutions européennes.

Dans l'état actuel, tout tourne encore selon les termes du traité de Rome de 1957, on a dû vous en rabâcher les oreilles. D'autres décrets ont ajouté leur touche, mais en gros, l'organisation n'a pas changé. Il y a :

- La commission. Composée de 27 commissaires (président : Barroso). Elle propose et met en œuvre les politiques communautaires, et s'occupe de l'application des traités. Elle a donc ce qu'on appelle le droit d'initiative (c'est elle qui propose) et un pouvoir exécutif (normalement, pas besoin de définition...)

- Le conseil de l'Union européenne, dit « conseil des ministres » : comme son nom l'indique, les ministres des gouvernements y siègent en fonction du sujet traité. Il a un pouvoir de décision et il peut adopter des directives et des règlements. En bref, il essaie d'harmoniser les politiques de l'UE. Il a des compétences communes avec le Parlement pour certains domaines où il y a « codécision » (ce qui veut dire que le Parlement est co-législateur sur ces textes).

• Le Parlement : c'est le pouvoir parlementaire, avec un rôle législatif. C'est le seul organe élu au suffrage direct et représentant donc les citoyens de l'UE. Il ne peut pas légiférer sur tout, ce qui a conduit certains à dire qu'il n'a aucun pouvoir. C'est en partie faux ; il peut censurer la commission, et cela a, par le passé, conduit à la démission de cette dernière. Cela lui confère un rôle de surveillance, de contrôle démocratique, en particulier sur le budget. Bien que n'ayant pas le droit d'initiative, il peut demander à la Commission d'examiner tel ou tel sujet. Son droit de veto et son droit à mener des enquêtes ne sont donc pas à négliger. Historiquement, son rôle n'a cessé de prendre de l'importance, passant d'inexistant à de plus en plus consistant. Si jamais le traité de Lisbonne finit par être ratifié par tout le monde, le rôle du Parlement sera augmenté : droit d'initiative, et élargissement des domaines où la codécision s'applique.

En bref, le Parlement n'est peut être pas la plus puissante des institutions, mais son action peut avoir une influence non négligeable sur notre vie (santé publique, sécurité alimentaire, industrie, recherche, énergie, protection des consommateurs, développement régional, libertés civiles, sécurité, défense, etc.) et son rôle va potentiellement être accentué. Je ne peux donc que vous inciter à aller élire des députés motivés qui sauront porter vos convictions au niveau européen, et à ne pas faire l'autruche en maugréant que de toute manière ça ne sert à rien : l'Europe, c'est comme le reste, ça devient ce qu'on en fait. Allez donc élire ces députés dont le rôle a et aura un impact réel sur votre vie. Ça ne prend pas longtemps et ça vous évitera les mauvaises surprises le soir des élections ou pendant les cinq ans à venir, telles que des députés dont les idées politiques sont à l'opposée des vôtres et qui veulent faire passer un règlement (qui s'applique directement, obligatoirement et partout (sous-entendu « en France aussi » et « y a pas le choix ») que vous abominez.

En un mot comme en cent : votez !

Pourquoi écrire dans la Tartine ?

par Turtur

Il n'est pas trop tard pour devenir rédacteur occasionnel ! Alors certes, les M1 sont partis, il n'y a plus personne à impressionner (notamment la/le joli(e) M1 avec qui tu serais bien sorti(e) mais c'est trop tard, ça t'apprendra à tergiverser), mais justement, vous pouvez en profiter pour prendre le relai, plus personne ne dira que c'était mieux avant (sauf peut-être les vieux qui sont encore inscrits sur la liste abonnées.tartine@ens-lyon.fr, mais vous n'êtes pas censés le savoir).

Je suis sûr qu'au plus profond de vous sommeille une irrésistible envie de publier des articles que vous n'avez pas encore écrits ! Non non, ne niez pas, je le vois dans votre regard avide !

Mais maintenant que vous êtes convaincus de cette nécessité, vous vous demandez certainement sur quoi vous pourriez bien écrire un article.

Eh bien c'est simple :

Si vous n'êtes pas contents de quelque chose, vous pouvez l'écrire, si vous êtes contents d'autre chose vous pouvez l'écrire aussi. Si vous voulez faire découvrir un sujet qui vous passionne (comme le karaté, les cailloux, les films avec Natalie Portman, les jeux vidéos russes dont la vidéo de promotion représente Staline dansant sur de la techno), si vous voulez lancer des débats sur vos opinions politiques, si vous voulez partager les recettes de cuisine que vous n'avez pas réussi à faire pour vous venger un peu, si vous voulez faire plaisir aux gens qui mettent en page la Tartine et qui se trouvent désespérés quand il n'y a pas d'articles, alors vous tenez à coup sûr un bon sujet d'article !

(Notez au passage que là en fait, je fais de la pub qui va surtout servir aux gens qui vont mettre en page les prochaines Tartines, parce que bon, je ne me leurre pas, si vous êtes gentils vous écrirez un article cette semaine, voire la suivante, mais quand ça sera de nouveau à moi de faire la mise en page, il n'y aura plus personne).

Mais maintenant que vous êtes convaincus de la nécessité d'écrire et que vous avez un bon sujet, vous allez me dire que vous ne savez pas écrire. Or justement, l'intérêt de publier dans la Tartine, c'est qu'il y a toute une batterie de correcteurs qui se chargera de rendre votre article présentable si vous le souhaitez.

Prenons un exemple simple, on nous envoie la petite-annonce suivante : « vd. grille-pain, peu servi, contact C51 », nous publions « Les résidents de la C51 se voient contraints par la force des choses de se séparer à regret de leur magnifique grille-pain Louis XVI pour lequel ils étaient jalouxés par toute la résidence, si vous êtes intéressés par cette merveille de technologie qui ravira vos visiteurs et vos amis, empressez-vous de leur faire une proposition d'achat car il ne pourra malheureusement être attribué qu'au plus rapide d'entre vous (et lui permettra par la même occasion d'atteindre la félicité) ». Ou bien nous recevons cette missive anonyme d'un certain Dilan : « Joséphine j'te kiff grav », nous publions « Joséphine fait savoir à son admirateur secret que malheureusement elle s'est déjà engagée auprès d'un agrégé de grammaire ». Ou encore, on nous envoie « PM (DMI) a chopé », nous publions « PM (DMI) a chopé » (Notez que c'est aussi notre rôle de savoir reconnaître la perfection).